

États financiers

**Caisse d'économie Desjardins des
employés en Télécommunication**

Numéro de transit : 92239

Au 31 décembre 2008

Service de vérification

Table des matières

Rapport des vérificateurs

États financiers

Bilan.....	1
États des résultats et des excédents à répartir.....	2
État de la répartition.....	3
États du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu.....	4
État des réserves.....	5
État des flux de trésorerie.....	7
Notes afférentes aux états financiers.....	8

Rapport dérivé établi par les vérificateurs

À l'Autorité des marchés financiers,

Nous avons vérifié les états financiers de la Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication au 31 décembre 2008 et, pour l'exercice terminé à cette date, nous avons produit notre rapport des vérificateurs sur ces états financiers en date du 27 février 2009.

Conformément aux exigences des paragraphes 3 et 4 de l'article 159 de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi), nous sommes tenus de faire rapport sur la méthode utilisée pour présenter les éléments pouvant affecter la sécurité des déposants ainsi que sur l'existence d'activités, de situations ou d'opérations qui pourraient laisser croire que la Caisse n'a pas suivi des pratiques de gestion saine et prudente. Notre interprétation de ces mandats est consignée dans la norme sur les lettres de commentaires.

Dans le cadre de la vérification susmentionnée et compte tenu des critères auxquels il est fait référence ci-dessus, nous sommes d'avis que la méthode utilisée pour présenter les éléments pouvant affecter la sécurité des déposants est adéquate et nous n'avons relevé aucune activité, opération ou situation relative aux pratiques de gestion non saine et non prudente.

Nous n'avons mis en oeuvre aucun procédé en sus de ceux qui étaient nécessaires pour nous faire une opinion sur les états financiers.

Le présent rapport, qui a été préparé conformément à la note d'orientation pertinente concernant la certification et les services connexes publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, est destiné uniquement à répondre aux exigences des paragraphes 3 et 4 de l'article 159 de la Loi et ne doit donc pas être mentionné ou utilisé à d'autres fins.

Service de vérification ¹

¹Comptable agréé auditeur permis n° 13312

Anjou (Québec), le 12 mars 2009

Rapport des vérificateurs

Aux membres de la Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication,

Nous avons vérifié, en vertu de l'article 139 de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, les états des résultats et des excédents à répartir, de la répartition, du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu, des réserves et des flux de trésorerie de la Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 ainsi que le bilan à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Service de vérification ¹

¹Comptable agréé auditeur permis n° 13312

Anjou (Québec), le 27 février 2009

Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

Bilan

au 31 décembre

	Note	2008	2007
Actif			
Liquidités et placements	5	8 401 725 \$	9 414 287 \$
Prêts	6		
Particuliers		115 305 491	108 164 024
Entreprises		4 994 232	2 250 648
		120 299 723	110 414 672
Provision cumulative		781 476	716 196
		119 518 247	109 698 476
Autres éléments d'actif			
Immobilisations	7	577 966	644 278
Intérêts courus et autres		2 841 606	4 474 129
		3 419 572	5 118 407
Total de l'actif		131 339 544 \$	124 231 170 \$
Passif			
Dépôts			
Épargne à terme		73 796 962 \$	62 305 332 \$
Autres		25 232 207	28 839 606
		99 029 169	91 144 938
Autres éléments de passif			
Emprunts	8	20 669 497	21 243 246
Intérêts courus et autres		2 503 465	2 607 635
		23 172 962	23 850 881
		122 202 131	114 995 819
Avoir			
Capital social	9	826 431	768 550
Excédents à répartir	10	389 496	265 851
Cumul des autres éléments du résultat étendu	11	(105 232)	62 417
Réserves		8 026 718	8 138 533
		9 137 413	9 235 351
Total du passif et de l'avoir		131 339 544 \$	124 231 170 \$

Signé pour le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

États des résultats et des excédents à répartir

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2008	2007
Résultats			
Revenu d'intérêts		5 664 406 \$	6 747 537 \$
Frais d'intérêts		3 168 817	3 127 346
Revenu net d'intérêts		2 495 589	3 620 191
Provision et pertes sur prêts		85 815	47 700
Revenu net d'intérêts après provision et pertes sur prêts		2 409 774	3 572 491
Autres revenus	12	1 282 989	1 587 299
Autres frais			
Personnel	13	1 761 346	1 651 762
Cotisations aux composantes du Mouvement		470 877	458 824
Locaux		103 769	76 294
Frais généraux	14	1 708 628	1 822 762
		4 044 620	4 009 642
Excédents (déficit) avant juste valeur, impôts et ristournes		(351 857)	1 150 148
Revenus liés à la juste valeur des instruments dérivés		777 083	28 762
Excédents avant impôts et ristournes		425 226	1 178 910
Impôts sur les excédents	15	301 042	243 550
Excédents de l'exercice avant ristournes		124 184	935 360
Ristournes aux membres	16	126 315	587 916
Économie d'impôts relatifs aux ristournes	15	(38 530)	(182 388)
Excédents de l'exercice après ristournes		36 399	529 832
Excédents à répartir			
Virement provenant de (affectation à) la réserve plus-value :			
• Investissements dans les sociétés filiales du Mouvement		931 453	(250 295)
• Instruments dérivés		(604 140)	(21 225)
Virement provenant de la réserve pour ristournes éventuelles		29 925	-
Virement provenant de (affectation à) l'état de la répartition		(4 141)	7 539
Excédents à répartir	10	389 496 \$	265 851 \$

Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

État de la répartition

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2008	2007
Excédents à répartir de l'exercice précédent		265 851 \$	483 874 \$
Virement provenant de (affectation à) l'état des excédents à répartir	16	4 141	(7 539)
Répartition par les membres :			
• Intérêts sur les parts permanentes		(32 430)	(35 922)
• Réserve générale		(244 412)	(373 538)
• Réserve pour ristournes éventuelles		-	(74 500)
Économie d'impôts relatifs au paiement des intérêts sur les parts permanentes		6 850	7 625
Solde après répartition		- \$	- \$

Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

États du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2008	2007
Résultat étendu			
Excédents de l'exercice après ristournes		36 399 \$	529 832 \$
Autres éléments du résultat étendu			
Reclassement à l'état des résultats à la suite de l'amortissement des gains sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs, déduction faite des impôts de 1 665 \$		(1 900)	(13 529)
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		(285 281)	(30 925)
Reclassement à l'état des résultats relatif à la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		119 532	(37 179)
		(165 749)	(68 104)
Total des autres éléments du résultat étendu		(167 649)	(81 633)
Résultat étendu		(131 250) \$	448 199 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu			
Solde au début de l'exercice		62 417 \$	- \$
Incidence de l'adoption des nouvelles normes comptables	3	-	144 050
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice		(167 649)	(81 633)
Solde à la fin de l'exercice	11	(105 232) \$	62 417 \$

Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

État des réserves

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2008	2007
Réserve plus-value (globale)			
Réserve plus-value – investissements dans les sociétés filiales du Mouvement			
Solde au début de l'exercice		1 422 323 \$	1 286 308 \$
Incidence de l'adoption des nouvelles normes comptables	3	-	21 134
Opérations sur les capitaux propres des sociétés filiales du Mouvement dans lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		1 011	(135 414)
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires		-	250 295
Affectation à l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires		(931 453)	-
Solde à la fin de l'exercice		491 881 \$	1 422 323 \$
Réserve plus-value – instruments dérivés			
Solde au début de l'exercice		4 296 \$	(16 929) \$
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires		604 140	21 225
Solde à la fin de l'exercice		608 436 \$	4 296 \$
Réserve plus-value (globale)		1 100 317 \$	1 426 619 \$
Réserve générale			
Solde au début de l'exercice		6 288 724 \$	5 915 186 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres		244 412	373 538
Solde à la fin de l'exercice		6 533 136 \$	6 288 724 \$

Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication État des réserves (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2008	2007
Réserve de stabilisation			
Solde au début et à la fin de l'exercice		258 690 \$	258 690 \$
Réserve pour ristournes éventuelles			
Solde au début de l'exercice		164 500 \$	90 000 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres		-	74 500
Affectation à l'état des excédents à répartir	16	(29 925)	-
Solde à la fin de l'exercice		134 575 \$	164 500 \$
Total des réserves		8 026 718 \$	8 138 533 \$

Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2008	2007
Activités d'exploitation		
Excédents de l'exercice après ristournes	36 399 \$	529 832 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie		
Provision et pertes sur prêts	85 815	47 700
Amortissement des immobilisations	136 195	126 378
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	107 111	21 840
Pertes (revenus) comptabilisés à la valeur de consolidation	931 453	(250 295)
Revenus liés à la comptabilisation des swaps à la juste valeur	(777 083)	(28 762)
Autres	(28 274)	(47 897)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	491 616	398 796
Activités de financement		
Variation nette des dépôts des membres	10 110 829	2 571 358
Opérations relatives aux emprunts		
Variation nette de l'ouverture de crédit	3 426 251	(6 886 812)
Accroissement des emprunts à terme	2 800 000	6 518 695
Remboursement des emprunts à terme	(6 800 000)	(2 025 449)
Variation nette du capital social	57 881	(135 660)
Intérêts sur les parts permanentes, nets des économies d'impôts	(25 580)	(28 297)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	9 569 381	13 835
Activités d'investissement		
Variation nette des prêts	(9 905 586)	341 739
Variation nette des placements	(807 239)	(225 024)
Variation nette des immobilisations	(69 883)	(244 677)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(10 782 708)	(127 962)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(721 711)	284 669
Trésorerie au début de l'exercice	1 593 833	1 309 164
Trésorerie à la fin de l'exercice	872 122 \$	1 593 833 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie		
Intérêts versés	3 156 643 \$	3 151 334 \$
Impôts sur les excédents payés au cours de l'exercice	58 678	59 440

Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 1. Statuts et types d'opérations

La Caisse est une coopérative qui a pour objet de recevoir les économies de ses membres en vue de les faire fructifier, de leur fournir du crédit et autres produits et services financiers, de favoriser la coopération et de promouvoir l'éducation économique, sociale et coopérative. Elle est régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi).

La Caisse est inscrite à l'Autorité des marchés financiers. Elle est également membre du Fonds de sécurité Desjardins dont l'objet principal est d'établir et d'administrer un fonds de sécurité, de liquidité ou d'entraide pour le bénéfice des caisses Desjardins du Québec.

Note 2. Nouvelles conventions comptables

Le 1^{er} janvier 2008, la Caisse a adopté les nouvelles normes comptables publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) intitulées « Informations à fournir concernant le capital » (chapitre 1535), « Instruments financiers – informations à fournir » (chapitre 3862) et « Instruments financiers – présentation » (chapitre 3863).

Le chapitre 1535 a pour objectif d'exiger la divulgation d'information afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de la Caisse. L'information requise par cette nouvelle norme est présentée à la note 22.

Il est à noter que les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Le chapitre 3863 reprend les normes de présentation contenues dans le chapitre 3861 sans modification. Le chapitre 3862 vise à informer les utilisateurs pour les aider à mieux comprendre et à évaluer l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et à la performance financière de la Caisse, ainsi qu'à mieux évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers et la façon de les gérer. Ces nouvelles normes, visant spécifiquement la divulgation de l'information à fournir, n'ont donc eu aucune incidence sur les résultats et la situation financière de la Caisse.

Note 3. Conventions comptables

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Les résultats réels pourraient donc être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la Caisse comptabilise ses instruments financiers selon les normes comptables publiées par l'ICCA intitulées « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855), « Couvertures » (chapitre 3865) et « Résultat étendu » (chapitre 1530). Les principales directives de ces normes sont décrites ci-après.

À l'égard du cumul des autres éléments du résultat étendu, l'incidence des ajustements de transition, au 1^{er} janvier 2007, déduction faite des impôts, provenait du solde lié à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs, pour un montant de 25 860 \$, et de la quote-part de la Caisse dans le cumul des autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement) comptabilisées à la valeur de consolidation, pour un montant de 118 190 \$.

L'incidence des ajustements de transition au 1^{er} janvier 2007, déduction faite des impôts, à l'égard de la réserve plus-value, reflétait la quote-part de la Caisse dans les capitaux propres des sociétés filiales du Mouvement comptabilisées à la valeur de consolidation.

Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 3. Conventions comptables (suite)

Instruments financiers - comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : « détenus à des fins de négociation »; « disponibles à la vente »; « détenus jusqu'à l'échéance »; et « prêts et créances ». Quant aux passifs financiers, ils doivent être classés dans la catégorie « détenus à des fins de négociation » ou dans la catégorie « autres ». Les actifs et passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur.

Les instruments financiers détenus à des fins de négociation par la Caisse sont composés uniquement d'instruments dérivés pour les motifs mentionnés subséquemment. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des titres de capitaux propres n'ayant pas de cours sur un marché actif et ils sont donc comptabilisés au coût. La catégorie « détenus jusqu'à l'échéance » n'est pas utilisée. Enfin, les prêts et créances et les passifs financiers non détenus à des fins de négociation sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus et les frais d'intérêts sur ces actifs et passifs sont comptabilisés parmi le revenu net d'intérêts. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont essentiellement attribuables aux prêts et créances et ils sont capitalisés pour être amortis sur la durée de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments dérivés et couvertures

La Caisse a recours à des swaps et à des options afin de gérer les risques inhérents à ses actifs et passifs financiers. Comme le prévoient les principes comptables généralement reconnus du Canada, la Caisse a fait le choix de ne pas adopter la comptabilité de couverture pour ces instruments dérivés, compte tenu de la complexité occasionnée par les exigences de documentation des relations de couverture.

Ces instruments, incluant les dérivés incorporés devant être comptabilisés distinctement, sont comptabilisés à la juste valeur et constatés au bilan parmi les autres éléments d'actif ou de passif et la variation de la juste valeur est constatée aux résultats au poste « Revenus liés à la juste valeur des instruments dérivés ». Les revenus ou les frais constatés sur ces instruments sont portés aux résultats à titre d'ajustement du revenu ou des frais d'intérêts.

La juste valeur comptabilisée lors de l'adoption de cette méthode en 2003 a été inscrite en contrepartie à titre de gain reporté jusqu'au 31 décembre 2006. Au 1^{er} janvier 2007, le solde de ce gain reporté a été transféré au cumul des autres éléments du résultat étendu à titre de solde lié à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs. L'amortissement de ce montant continue d'être constaté aux résultats de l'exercice.

Résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu comprennent l'amortissement du solde lié aux couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs et la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation. Les états financiers comprennent un état du résultat étendu. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est présenté comme un poste des capitaux propres au bilan.

Autres conventions comptables

Pour faciliter la compréhension des états financiers, les principales conventions comptables, autres que celles décrites ci-dessus, ont été intégrées aux notes qui suivent.

Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 4. Modifications comptables futures

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Le 20 janvier 2009, le comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA a publié le CPN-173 « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers ». Ce nouveau CPN indique que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie devraient être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Cette modification, qui entre en vigueur pour l'exercice financier 2009, ne devrait pas avoir d'effet significatif sur les résultats ni sur la situation financière de la Caisse.

Passage aux normes comptables internationales

Actuellement, les états financiers de la Caisse sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, dictés par l'ICCA.

En février 2008, le conseil des normes comptables du Canada a émis un communiqué confirmant que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, dont la Caisse, seront tenues d'appliquer les normes comptables internationales (IFRS) à compter du 1^{er} janvier 2011. La nécessité d'harmoniser les normes comptables à l'échelle internationale découle principalement de la mondialisation des marchés.

Ainsi, la Caisse adoptera les IFRS le 1^{er} janvier 2011. Celle-ci, par le biais de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération), participe au projet de conversion aux IFRS du Mouvement qui a débuté à l'été 2007 par la mise en place d'une structure de projet. Cette dernière a pour rôle de coordonner la conversion dans l'ensemble des composantes du Mouvement.

Note 5. Liquidités et placements

	2008	2007
Trésorerie	872 122 \$	1 593 833 \$
Parts de capital	3 233 534	3 874 797
Placements au fonds de liquidité sous gestion	4 296 069	3 945 657
	8 401 725 \$	9 414 287 \$

La trésorerie comprend le numéraire et les autres sommes utilisées pour les opérations courantes. Les parts de capital sont comptabilisées à la valeur de consolidation. Les pertes reliées à ces parts représentent un montant de 925 081 \$ (revenus de 388 146 \$ en 2007).

Afin que la Caisse puisse gérer le risque de liquidité, elle conserve dans un fonds sous gestion conçu spécifiquement à cette fin les sommes nécessaires au maintien d'un niveau minimal de liquidités. Les sommes versées dans ce fonds par l'ensemble des caisses sont investies dans un portefeuille de valeurs mobilières devant satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité, de sorte qu'elles soient, au besoin, encaissables sans perte importante de leur valeur. Les sommes versées dans ce fonds sont exclues de la trésorerie parce que la réglementation ne permet pas leur utilisation pour les opérations courantes. Le placement dans ce fonds est comptabilisé au coût dans la catégorie « disponibles à la vente ».

En date de fin d'exercice courant et précédent, aucune dévaluation pour baisse durable de valeur n'a été comptabilisée à l'encontre des placements.

Note 6. Prêts

Les prêts sont inscrits au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision cumulative qui reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles sur le portefeuille de prêts. Cette provision est établie selon deux volets : un volet spécifique et un volet général.

Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 6. Prêts (suite)

La provision spécifique porte sur les prêts considérés douteux. Un prêt est considéré douteux dès qu'une des situations suivantes survient : de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou des intérêts; le prêt est en retard de plus de 180 jours; le paiement de l'intérêt ou du capital est en retard de 90 jours et plus, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti. Les prêts douteux sont évalués en actualisant les encaissements prévus sur ces prêts et l'écart entre cette évaluation et le solde du prêt fait l'objet d'une provision. Toute variation de la provision cumulative attribuable à l'écoulement du temps ou à une révision des encaissements prévus est comptabilisée au poste « Provision et pertes sur prêts » à l'état des résultats. La Caisse cesse de comptabiliser les intérêts dès qu'un prêt est considéré douteux. Lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital et des intérêts d'un prêt douteux, il est de nouveau considéré comme productif. Les intérêts sur ce prêt recommencent à être comptabilisés sur une base d'exercice et les provisions afférentes sont renversées aux résultats.

La provision générale vise à évaluer les pertes sur prêts qui ne peuvent pas être détectées par l'analyse des cas spécifiques. Elle a été déterminée en tenant compte, notamment, du profil du portefeuille de prêts en date du bilan.

Prêts par catégorie d'emprunteurs

2008

Particuliers

Habitation	88 214 268	\$
Consommation et autres	27 091 223	

Entreprises

Commerciales et industrielles	4 994 232	
Agricoles, forestières et pêcheries	-	
Administrations et institutions publiques	-	

120 299 723 \$

Prêts et provision

2008

	Particuliers	Entreprises	Provision générale	Total
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	111 183 407 \$	4 762 993 \$	-	115 946 400 \$
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	4 025 281	37 704	-	4 062 985
Prêts douteux bruts	96 803	193 535	-	290 338
Total des prêts bruts	115 305 491	4 994 232	-	120 299 723
Provision spécifique	(59 211)	(39 418)	-	(98 629)
Provision générale	-	-	(682 847)	(682 847)
Total des prêts nets	115 246 280 \$	4 954 814 \$	(682 847) \$	119 518 247 \$

Les prêts en souffrance représentent les prêts pour lesquels la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci.

Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 6. Prêts (suite)

Prêts en souffrance mais non douteux

2008					
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Particuliers	3 559 109 \$	466 172 \$	- \$	- \$	4 025 281 \$
Entreprises	37 704	-	-	-	37 704
	3 596 813 \$	466 172 \$	- \$	- \$	4 062 985 \$

Prêts douteux et provision

2007			
	Prêts douteux	Provision spécifique	Provision générale
Particuliers	57 024 \$	32 593 \$	- \$
Entreprises	194 164	34 196	-
Provision générale	-	-	649 407
	251 188 \$	66 789 \$	649 407 \$

Variation de la provision

2008				
	Provision spécifique Particuliers	Provision spécifique Entreprises	Provision générale	Total
Solde au début de l'exercice	32 593 \$	34 196 \$	649 407 \$	716 196 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	37 731	14 644	33 440	85 815
Radiations et autres	(11 113)	(9 422)	-	(20 535)
Solde à la fin de l'exercice	59 211 \$	39 418 \$	682 847 \$	781 476 \$

2007			
	Provision spécifique	Provision générale	Total
Solde au début de l'exercice	51 857 \$	626 495 \$	678 352 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	24 788	22 912	47 700
Radiations et autres	(9 856)	-	(9 856)
Solde à la fin de l'exercice	66 789 \$	649 407 \$	716 196 \$

Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 7. Immobilisations

	2008			2007
	Vie utile (années)	Coût	Amortisse- ment cumulé	Montant net
Matériel	3 à 20	953 189 \$	759 958 \$	193 231 \$
Améliorations locatives	5 à 20	749 145	364 410	384 735
		1 702 334 \$	1 124 368 \$	577 966 \$
				237 032 \$
				407 246
				644 278 \$

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile. L'amortissement imputé aux résultats de l'exercice s'élève à 136 195 \$ (126 378 \$ en 2007).

Note 8. Emprunts

	2008		2007
Ouverture de crédit, taux d'intérêt de 2,59 % variable		16 511 159 \$	13 084 908 \$
Emprunts à terme, taux d'intérêt de 3,34 % et 5,15 %, remboursables à leur échéance en juin 2009 et août 2010		3 000 000	7 000 000
Emprunts à terme, taux d'intérêt fixes dont certains comportent une clause de remboursement avant leur échéance			
	Taux	Échéance	Remboursable
	6,50 %	juin 2017	juin 2012
	3,89	mars 2014	mars 2009
			495 269
			663 069
			20 669 497 \$
			21 243 246 \$

Note 9. Capital social

Le capital social est composé de parts de qualification, de parts permanentes et de parts de ristournes.

La Caisse peut émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables au gré de la Caisse dans certaines situations prévues par la Loi. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts de qualification détenues.

La Loi autorise l'émission d'un nombre illimité de parts permanentes et de parts de ristournes dont les valeurs nominales sont respectivement de 10 \$ et de 1 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont non remboursables, sauf dans certaines situations particulières prévues par la Loi. Leur taux d'intérêt est déterminé par l'assemblée générale de la Caisse.

Les parts émises et payées sont réparties comme suit :

	2008	2007
Parts de qualification	38 385 \$	39 800 \$
Parts permanentes	673 610	673 610
Parts de ristournes	114 436	55 140
	826 431 \$	768 550 \$

Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 10. Excédents à répartir

La répartition relève de l'assemblée générale. Toutefois, l'encadrement normatif de la Fédération exige que les excédents à répartir soient d'abord utilisés pour assurer le paiement des intérêts sur les parts permanentes ainsi que pour constituer ou maintenir le niveau de capitalisation requis, par le biais de virements à la réserve de stabilisation et à la réserve générale.

Note 11. Cumul des autres éléments du résultat étendu

Les principaux éléments qui composent le poste « Cumul des autres éléments du résultat étendu », déduction faite des impôts, sont les suivants :

	2008	2007
Gain sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin dans les exercices antérieurs	10 431 \$	12 331 \$
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation	(115 663)	50 086
	(105 232) \$	62 417 \$

Le solde résiduel du cumul des autres éléments du résultat étendu provenant des couvertures de flux de trésorerie sera reclassé à l'état des résultats d'ici les quatre prochaines années, dont 3 680 \$ à titre de revenus au cours des douze prochains mois.

Note 12. Autres revenus

	2008	2007
Reliés principalement à l'administration des dépôts	552 256 \$	529 661 \$
Reliés à l'administration des autres services	280 647	271 982
Reliés à la distribution des produits et services Desjardins	450 086	785 656
	1 282 989 \$	1 587 299 \$

Les revenus reliés à l'administration des dépôts sont constitués principalement de charges relatives aux ordres de paiement émis sans provision suffisante et aux frais de services, alors que ceux reliés à l'administration des autres services sont composés de charges afférentes à la perception effectuée pour le compte de divers organismes et de revenus reliés aux opérations inter-Caisses.

Les revenus reliés à la distribution des produits et services Desjardins sont constitués de commissions afférentes aux activités financières que les sociétés filiales du Mouvement effectuent par l'intermédiaire de la Caisse.

Note 13. Avantages sociaux futurs

La Caisse participe au Régime de rentes du Mouvement Desjardins dans le cadre d'un régime interentreprises à prestations déterminées qui garantit le paiement de prestations de retraite. Les prestations du régime de retraite sont établies en fonction du nombre d'années de participation au régime et du salaire de l'employé.

De plus, la Caisse offre, par l'entremise du Mouvement, des protections d'assurance santé et d'assurance vie aux employés actifs et retraités ainsi qu'à leurs personnes à charge.

Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 13. Avantages sociaux futurs (suite)

Ces régimes sont comptabilisés selon les dispositions prévues pour les régimes à cotisations déterminées. Le coût constaté au cours de l'exercice au titre de ces régimes figure au poste « Personnel » à l'état des résultats et se présente comme suit :

	2008	2007
Régime de retraite	131 532 \$	121 964 \$
Régime d'assurances collectives	87 755	80 352

Note 14. Frais généraux

	2008	2007
Informatique	509 747 \$	522 773 \$
Frais de bureau et communications	167 693	155 871
Opérations inter-Caisses	281 612	285 368
Autres	749 576	858 750
	1 708 628 \$	1 822 762 \$

Note 15. Impôts sur les excédents

Les impôts de l'exercice sont constitués des éléments suivants :

	Impôts			Total 2007
	Exigibles	Futurs	Total 2008	
Impôts sur les excédents	115 956 \$	185 086 \$	301 042 \$	243 550 \$
Économie d'impôts relatifs aux ristournes	(38 530)	-	(38 530)	(182 388)
	77 426 \$	185 086 \$	262 512 \$	61 162 \$

La différence entre la dépense d'impôts de 92 662 \$ (189 118 \$ en 2007) calculée selon le taux d'imposition de base, fédéral et provincial, et la dépense d'impôts de 262 512 \$ (61 162 \$ en 2007) présentée à l'état des résultats est principalement attribuable à la déduction accordée aux petites entreprises, à la portion non déductible des opérations reliées aux parts de capital et à la réévaluation des impôts futurs.

Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 16. Ristournes aux membres

Les ristournes figurant à l'état des résultats sont constituées comme suit :

	2008	2007
Montants basés sur une résolution du conseil d'administration visant à recommander à l'assemblée générale l'approbation de ce paiement de ristournes	131 561 \$	577 996 \$
Écart entre les ristournes versées et celles comptabilisées sur la base d'une résolution du conseil d'administration :		
• Versées en 2008 et comptabilisées au 31 décembre 2007	(5 246)⁽¹⁾	-
• Versées en 2007 et comptabilisées au 31 décembre 2006	-	9 920 ⁽¹⁾
	126 315 \$	587 916 \$

(1) Le montant transféré entre l'état des excédents à répartir et l'état de la répartition est de 4 141 \$ (7 539 \$ en 2007) en raison de l'impact fiscal.

Les ristournes sont établies en fonction des intérêts sur les prêts et sur les dépôts et en fonction de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins dans lesquels le membre a investi par l'intermédiaire de la Caisse. Cette résolution prévoit également qu'un montant de 29 925 \$ provenant de la réserve pour ristournes éventuelles soit affecté aux versements des ristournes de l'exercice courant au montant de 131 561 \$.

Note 17. Opérations conclues avec les apparentés

La Caisse est membre de la Fédération qui lui fournit divers services dont certains d'ordre technique, financier et administratif. Cette dernière est une coopérative qui détient majoritairement les autres composantes du Mouvement.

Dans le cours normal de ses affaires, la Caisse effectue des opérations avec les composantes du Mouvement. Elle effectue également des opérations financières avec ses membres dirigeants. Les opérations avec les apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle représente le montant accepté par les parties. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

Le tableau ci-dessous présente les principales opérations, autres que celles présentées distinctement ailleurs dans les états financiers.

	Bilan		Résultats	
	2008	2007	2008	2007
Liquidités et placements	8 401 725 \$	9 414 287 \$	(707 905) \$	596 472 \$
Autres éléments d'actif	1 194 729	2 963 300	-	-
Revenus d'autres sources	s. o.	s. o.	921 747	1 043 873
Emprunts	20 669 497	21 243 246	898 030	1 119 146
Autres éléments de passif	79 803	149 381	-	-
Frais d'autre nature	s. o.	s. o.	1 007 503	1 027 574

Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 17. Opérations conclues avec les apparentés (suite)

Les revenus d'autres sources proviennent principalement d'opérations inter-Caisses, de swaps, de commissions reliées à la distribution des produits et services Desjardins et de gains sur ventes de prêts, alors que les frais d'autre nature sont surtout reliés aux services informatiques, aux opérations inter-Caisses et aux assurances.

Au cours de l'exercice, la Caisse a procédé à des ventes et des achats de prêts à la valeur au marché. Les ventes ont excédé les achats pour un montant de 2 612 111 \$. Cette transaction a eu pour effet de générer un gain de 192 552 \$.

Note 18. Sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau qui suit montre, de façon succincte, la position de la Caisse en matière de sensibilité aux taux d'intérêt.

	2008		
	Écart net au bilan	Impact des instruments dérivés	Écart de sensibilité global
Éléments sensibles aux taux d'intérêt			
De 0 à 3 mois	15 935 495 \$	(3 987 382) \$	11 948 113 \$
De 4 à 12 mois	(6 341 213)	(5 240 904)	(11 582 117)
De 1 à 5 ans	20 569 981	9 228 286	29 798 267
Plus de 5 ans	(252 896)	-	(252 896)
Éléments non sensibles aux taux d'intérêt	(29 911 367)	s. o.	s. o.
	- \$	- \$	

L'écart net au bilan est fondé sur les dates d'échéance ou, si elles sont plus rapprochées, les dates de révision de taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif à taux fixe. L'écart net au bilan représente la différence entre le total de l'actif et le total du passif et de l'avoir pour une période considérée.

L'impact attribuable aux instruments dérivés représente le montant théorique net cumulé relatif aux swaps de taux d'intérêt qui sont utilisés pour contrôler les risques de taux d'intérêt. En date de fin d'exercice, les conditions de ces swaps sont telles que leur impact s'annule pour certaines périodes présentées au tableau. Les swaps sont des opérations en vertu desquelles deux parties échangent des versements à taux fixe et variable, basés sur un montant théorique. En date de fin d'exercice, ce montant théorique est de 10 632 987 \$.

Un écart de sensibilité global positif pour une période donnée signifie qu'un relèvement continu des taux d'intérêt aurait pour effet de faire augmenter le revenu net d'intérêts de la Caisse, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt ferait diminuer le revenu net d'intérêts. L'inverse se produit lorsque l'écart de sensibilité est négatif.

Les taux pondérés moyens des principales catégories d'actif et de passif comptabilisées au bilan et sensibles aux taux d'intérêt se présentent comme suit :

Actif		Passif	
Liquidités et placements	3,3 %	Dépôts	3,3 %
Prêts	5,0	Emprunts	3,0

Des données montrant la sensibilité aux taux d'intérêt en fonction des principaux éléments d'actif et de passif sont disponibles à la Caisse pour ses membres.

Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 19. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit montre la juste valeur des instruments financiers inscrits ou non au bilan de la Caisse. La sensibilité aux taux d'intérêt constitue la principale cause de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers de la Caisse. La valeur comptable des instruments financiers autres que les dérivés n'est pas ajustée pour tenir compte des augmentations ou diminutions de la juste valeur découlant de la fluctuation de taux d'intérêt.

La juste valeur des instruments financiers se présente comme suit :

	2008		2007	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Actif				
Liquidités et placements	8 401 725 \$	8 457 422 \$	9 414 287 \$	9 426 191 \$
Prêts	119 518 247	120 001 752	109 698 476	107 607 923
Autres éléments d'actifs financiers	514 233	514 233	2 724 220	2 724 220
Passif				
Dépôts	99 029 169	100 356 092	91 144 938	91 100 302
Emprunts	20 669 497	20 789 545	21 243 246	21 299 500
Autres éléments de passifs financiers	1 045 225	1 045 225	1 037 243	1 037 243
Instruments dérivés				
Position débitrice	796 074	796 074	31 959	31 959
Position créditrice	-	-	9 404	9 404

La juste valeur des instruments financiers est fondée sur les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

- La juste valeur des éléments d'actifs et de passifs financiers est établie en actualisant les flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des éléments d'actifs et de passifs financiers similaires.
- La juste valeur des instruments dérivés est calculée à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues. La Caisse fait uniquement affaires avec la Caisse centrale Desjardins comme contrepartie pour tous ses instruments dérivés.

Enfin, la juste valeur des éléments qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, telles les immobilisations, n'est pas incluse dans le tableau précédent.

Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 20. Engagements

En date de fin d'exercice, les engagements minimums futurs à titre de location de locaux sont les suivants :

2009	71 569 \$
2010	74 237
2011	74 977
2012	66 024
2013	62 646
2014 et après	4 780

354 233 \$

Engagements de crédit

Les engagements de crédit de la Caisse représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de garantie. En date de fin d'exercice, ces engagements de crédit s'élevaient à 18 771 504 \$.

Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers

La Caisse, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La Caisse bénéficie d'un encadrement de la Fédération en matière de gestion des risques dont l'objectif est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement.

C'est dans ce contexte que les membres du conseil d'administration de la Caisse, de concert avec la direction générale et la Fédération, doivent définir, adopter, mettre en œuvre, suivre et contrôler un cadre de gestion qui permet d'identifier et de mesurer tous les risques importants auxquels la Caisse est exposée, et d'apporter les correctifs au moment opportun.

Pour baliser l'exercice d'une gestion saine et prudente, le conseil d'administration de la Caisse s'appuie sur les lois et règlements, le Code d'éthique et de déontologie applicable au réseau coopératif, les normes, les politiques de la Fédération et ses propres politiques. Cette approche de gestion des risques repose sur des principes favorisant la responsabilité de la Caisse à l'égard de la qualité de gestion des risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non au bilan.

Gestion du risque de crédit

La Caisse est responsable du risque de crédit inhérent à ses activités de prêts. À cet effet, la Caisse ainsi que son centre financier aux entreprises disposent d'une latitude d'approbation attribuée par la Fédération de même que d'encadrement et d'outils de gestion.

Encadrement

Les normes sur la gestion du crédit définissent le cadre à l'intérieur duquel les opérations de prêts et autres transactions comportant un risque de crédit doivent être effectuées, de même que les contrôles requis à leur égard.

À cet effet, elles définissent notamment :

- L'encadrement minimal de gestion et de contrôle du risque de crédit. Cet encadrement est complété par les pratiques de crédit de la Fédération et les politiques de crédit de la Caisse et de son centre financier aux entreprises.
- Les rôles et responsabilités des principaux intervenants en matière de crédit.

Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Les pratiques de crédit de la Fédération désignent les pratiques de crédit applicables aux caisses et à leur centre financier aux entreprises et adoptées par la Fédération. Celles-ci précisent la ligne de conduite en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit dans la Caisse et dans le centre financier aux entreprises et les conditions et modalités de financement applicables aux emprunteurs.

La Caisse adopte et révisé annuellement sa politique de crédit et celle applicable à son centre financier aux entreprises. Celles-ci confirment l'adhésion de la Caisse et de son centre financier aux entreprises aux pratiques de crédit de la Fédération.

L'ensemble de ces encadrements et politiques permet de définir les responsabilités des intervenants, de préciser le degré de risque que la Caisse est prête à assumer, d'établir les limites de concentration et de déterminer la ligne de conduite en matière de gestion ainsi qu'en matière de contrôle du risque.

Octroi de crédit

Pour évaluer le risque des activités de crédit aux particuliers et aux plus petites entreprises, des systèmes de notation développés par la Fédération, basés sur des statistiques éprouvées, sont utilisés. Ces systèmes sont développés à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin d'estimer le risque que représente celui-ci. De tels systèmes sont utilisés lors de l'approbation du crédit. La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue et des ajustements sont apportés afin d'évaluer le plus adéquatement possible le risque des emprunteurs.

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, l'octroi est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier pour lequel chacun des emprunteurs se voit attribuer une cote, représentant notamment son niveau de risque.

La portée de l'analyse et les pouvoirs d'approbation sont adaptés au niveau de risque et à la complexité de la transaction; les prêts plus importants sont approuvés par la Fédération.

Atténuation du risque de crédit

Dans ses opérations de prêts, la Caisse, directement ou par l'entremise de son centre financier aux entreprises, obtient une garantie en fonction des pratiques de crédit. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs comme de l'encaisse, des comptes débiteurs, des stocks, des biens mobiliers ou des immobilisations. Pour certains portefeuilles, le recours à des programmes offerts par certains organismes comme ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de La Financière agricole du Québec est effectué avec les garanties usuelles.

Le nombre élevé d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de plusieurs sphères de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement. La note 6 des états financiers présente la répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs. Au besoin, la Caisse utilise des mécanismes de répartition du risque, notamment la vente de créances avec d'autres composantes, principalement des caisses ou de certaines sociétés filiales du Mouvement.

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Le portefeuille de prêts est suivi selon les pratiques de crédit qui prévoient une profondeur et une fréquence de revue adaptées en fonction de la qualité et de l'ampleur du risque de l'exposition. Certains crédits présentant des irrégularités ou des risques accrus, par rapport à ce qui avait été accepté lors de l'autorisation, sont divulgués à la Fédération. Un suivi de l'évolution du portefeuille des crédits importants à risque est effectué et la qualité de la gestion des crédits à risque est présentée trimestriellement au conseil d'administration. La gestion des crédits plus à risque implique un suivi plus fréquent et la Caisse peut être appuyée par les équipes des comptes spéciaux et de suivi aux prêts irréguliers de la Fédération pour l'aider à gérer les situations plus difficiles.

Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Exposition maximale au risque de crédit

2008

Éléments constatés au bilan

Liquidités et placements ⁽¹⁾	3 975 877 \$
Prêts :	
• Particuliers	115 246 280
• Entreprises	4 954 814
• Provision générale	(682 847)
Autres éléments d'actifs financiers	2 753 187
	126 247 311 \$

Éléments hors bilan

Autres engagements de crédit	18 771 504 \$
------------------------------	---------------

(1) Les liquidités et placements exposés au risque de crédit excluent notamment les parts de capital.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Caisse de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan, à l'échéance ou non.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres de liquidité, par un approvisionnement en fonds stable et diversifié ainsi que par un plan d'action en cas d'événements extraordinaires. La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques, car elle est essentielle pour nourrir la confiance du marché et des déposants.

Des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité ont été établies. Le Mouvement est également doté d'un plan de contingence sur la liquidité mettant notamment en place un comité de crise de liquidités qui est investi de pouvoirs décisionnels spéciaux en situation de crise. Ce plan énumère également les sources de liquidités disponibles en cas de situations exceptionnelles. Le plan permet une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs pouvant résulter de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Le niveau minimal de titres de liquidité que la Caisse doit maintenir est prescrit par un encadrement spécifique. Ce niveau minimal de titres de liquidité fait l'objet d'une gestion centralisée par la trésorerie du Mouvement et d'un suivi quotidien. Les titres admissibles doivent satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité. Le portefeuille de valeurs mobilières des fonds de liquidité est constitué en majorité de titres gouvernementaux, de corps publics de même que d'entreprises privées ayant une cote de crédit élevée, soit égale ou supérieure à AA-.

Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

La trésorerie du Mouvement s'assure d'une stabilité et d'une diversité des sources d'approvisionnement en fonds selon leurs types, provenances et échéances. Le Mouvement peut aussi, pour compléter et diversifier son approvisionnement en fonds, recourir à des programmes d'émission de titres et d'emprunts sur les marchés nationaux et internationaux.

Un mécanisme de titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement est également en place.

Le tableau suivant présente les passifs financiers, dépôts et emprunts, par échéance contractuelle restante.

2008				
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts	59 141 314 \$	39 033 402 \$	854 453 \$	99 029 169 \$
Emprunts	18 674 228	1 995 269	-	20 669 497

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Gestion du risque de taux d'intérêt

La Caisse est principalement exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. Le risque de taux d'intérêt correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres.

Une gestion dynamique et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser le revenu net d'intérêts, tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres. Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur l'impact de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure du bilan, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement a la responsabilité d'analyser et d'entériner la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion des risques.

Le tableau suivant présente l'impact potentiel d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base et de 200 points de base des taux d'intérêt (avant impôts) sur la valeur économique des capitaux propres.

2008	
Impact d'une augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(149 819) \$
Impact d'une diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	163 703
Impact d'une augmentation du taux d'intérêt de 200 points de base	(291 968)
Impact d'une diminution du taux d'intérêt de 200 points de base	244 145

Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

L'ampleur du risque de taux dépend de l'écart entre les montants d'actif, de passif et d'instruments hors bilan. La situation présentée reflète la position à cette date, laquelle peut évoluer en fonction du comportement des membres, du contexte de taux d'intérêt et des stratégies entérinées par le comité de gestion de l'actif et du passif.

Note 22. Gestion du capital

L'objectif de la Caisse en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital de base suffisant pour assurer une gestion saine et prudente.

La suffisance du capital des caisses du Québec est encadrée par une norme établie par la Fédération portant sur la suffisance des fonds propres, aux éléments qui les composent et à la proportion de ces éléments entre eux. Cette norme est inspirée de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'Autorité des marchés financiers. Cette ligne directrice exige qu'un montant de capital minimal soit maintenu sur une base cumulée pour un ensemble de composantes du Mouvement, comprenant notamment les caisses. La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Caisse.

Le capital réglementaire de la Caisse, qui constitue les fonds propres, diffère des capitaux propres figurant au bilan.

Les fonds propres sont composés notamment des parts permanentes admissibles, des parts de ristournes et des parts de qualification, de la réserve générale, de la réserve plus-value admissible, de la réserve de stabilisation, de la réserve pour ristournes éventuelles, des excédents admissibles et de la portion admissible de la provision générale pour risque de crédit.

Les fonds propres comprennent également certains emprunts admissibles ainsi que les parts de placement admissibles et ils sont diminués de certains placements. Le total de ces éléments ne peut excéder 4,5 % des actifs d'expansion. Si nécessaire, le total est réduit par l'intermédiaire des excédents de fonds propres onéreux.

Tel que le prescrivent les dispositions actuelles de la norme de la Fédération, le total des fonds propres de la Caisse est réduit, entre autres, de certains investissements effectués dans les sociétés filiales du Mouvement.

Les actifs d'expansion de la Caisse sont composés de son actif au bilan et de ses engagements hors bilan diminués de ses investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

Les actifs à risque de la Caisse sont déterminés par la pondération des éléments du bilan et des éléments hors bilan en fonction du risque associé à chacun de ces éléments, conformément à la norme de la Fédération.

La Caisse doit maintenir des fonds propres minimaux correspondant au plus élevé de 6,75 % de ses actifs d'expansion et de 10,80 % de ses actifs à risque.

Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 22. Gestion du capital (suite)

Le tableau suivant indique la composition du capital réglementaire de la Caisse :

2008

Fonds propres

Parts permanentes admissibles, parts de ristournes et parts de qualification	788 136 \$
Réserves admissibles	8 377 022
Excédents admissibles	372 325
Provision générale admissible	682 847
Emprunts admissibles	937 318
	11 157 648
Investissements ⁽¹⁾	2 855 148
	8 302 500 \$

(1) Ce montant correspond aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

En date de fin d'exercice, comme la Caisse présente des ratios de capitalisation inférieurs à ceux requis par la norme, elle est donc susceptible de devoir soumettre pour approbation de la Fédération un plan de relance.

Note 23. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à la présentation des états financiers de l'exercice courant.

Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

Tableau sur la sensibilité aux taux d'intérêt

au 31 décembre 2008

	De 0 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt	Total	Taux
Actif							
Liquidités et placements	352 153 \$	900 979 \$	3 395 040 \$	- \$	3 753 553 \$	8 401 725 \$	3,3 %
Prêts	41 288 313	21 005 658	57 183 295	532 119	(491 138)	119 518 247	5,0
Autres éléments d'actif	85 759	295 349	1 020 317	69 438	1 948 709	3 419 572	s. o.
Total de l'actif	41 726 225	22 201 986	61 598 652	601 557	5 211 124	131 339 544 \$	
Passif et avoir							
Dépôts	8 616 502	27 043 199	39 033 402	854 453	23 481 613	99 029 169 \$	3,3 %
Emprunts	17 174 228	1 500 000	1 995 269	-	-	20 669 497	3,0
Autres éléments de passif	-	-	-	-	2 503 465	2 503 465	s. o.
Avoir	-	-	-	-	9 137 413	9 137 413	s. o.
Total du passif et de l'avoir	25 790 730	28 543 199	41 028 671	854 453	35 122 491	131 339 544 \$	
Écart net au bilan	15 935 495	(6 341 213)	20 569 981	(252 896)	<u>(29 911 367) \$</u>		
Impact des instruments dérivés	(3 987 382)	(5 240 904)	9 228 286	-			
Écart de sensibilité global	11 948 113 \$	(11 582 117) \$	29 798 267 \$	(252 896) \$			

Le tableau ci-dessus montre la position de la Caisse en matière de sensibilité aux taux d'intérêt au 31 décembre 2008, fondé sur les dates d'échéance ou, si elles sont plus rapprochées, les dates de révision de taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif à taux fixe. Les taux présentés sont établis en fonction des éléments sensibles aux taux d'intérêt.

L'impact attribuable aux instruments dérivés représente le montant théorique net cumulé relatif aux swaps de taux d'intérêt qui sont utilisés pour contrôler les risques de taux d'intérêt. En date de fin d'exercice, les conditions de ces swaps sont telles que leur impact s'annule pour certaines périodes présentées au tableau. Les swaps sont des opérations en vertu desquelles deux parties échangent des versements à taux fixe et variable, basés sur un montant théorique. En date de fin d'exercice, ce montant théorique est de 10 632 987 \$.

Un écart de sensibilité global positif pour une période donnée signifie qu'un relèvement continu des taux d'intérêt aurait pour effet de faire augmenter le revenu net d'intérêts de la Caisse, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt ferait diminuer le revenu net d'intérêts. L'inverse se produit lorsque l'écart de sensibilité est négatif.

Service de vérification ¹

¹Comptable agréé auditeur permis n° 13312

Anjou (Québec), le 27 février 2009

**Bureau de la Surveillance et de la Sécurité financières du
Mouvement des caisses Desjardins**

7400, boulevard les Galeries d'Anjou, bureau 500
Anjou (Québec) H1M 3M2
514 448-6886 – 1 866 448-6886, poste 6001
Télécopieur : 514 448-6885